



## Le harcèlement sexuel est politique.

L'Assemblée des Femmes a pris connaissance avec indignation le 9 mai 2016, du témoignage de quatre femmes élues, victimes de faits de harcèlement sexuel (gestes, actes, SMS, paroles) commis par Denis Baupin, député de la 10<sup>ème</sup> circonscription de Paris et Vice-Président de l'Assemblée Nationale. Elle prend acte de sa démission de la vice-présidence, intervenue ce même jour, à la demande du Président de l'Assemblée. La justice devra très vite, à la suite, être saisie de ce cas, car, en démocratie, la condamnation médiatique, ne saurait suffire.

L'ADF félicite les femmes qui ont eu le courage de dénoncer ces faits et leur exprime sa reconnaissance et son soutien. Leur démarche constitue un grand pas en avant pour les droits de toutes les femmes.

Depuis 24 ans, l'ADF lutte pour que les femmes aient, à égalité avec les hommes, leur place dans la vie politique française et au-delà dans toute la société. Elle lutte pour que les lois sur la parité, qu'elle a contribué à faire voter, soient strictement appliquées. C'est dans cette perspective historique que s'inscrivent ces faits de harcèlement sexuel.

Non, il ne s'agit pas « d'une blague de potache ». **Le harcèlement sexuel est une agression qui perpétue une culture de la domination masculine. En cela il est politique.** Il s'inscrit dans un continuum des violences faites aux femmes : comme dans les autres types de violences, il s'agit pour l'auteur harceleur, d'asseoir sa domination en humiliant la personne humaine dans sa différence la plus évidente. En réduisant les femmes au rang d'objet sexuel à disposition, ce comportement d'élus, qui plus est, en situation de responsabilité hiérarchique, contribue à ruiner les avancées des droits des femmes. Tous les partis politiques sont concernés et nous savons que d'autres situations de harcèlement sexuel de la part d'élus de tous partis politiques, sont en passe d'être dévoilées.

Ces actes odieux, qu'ils soient le fait d'élus ou d'autres hommes de pouvoir, ne doivent plus rester impunis, aussi l'ADF soutient-elle toutes les propositions des parlementaires pour lutter contre le harcèlement sexuel: allongement des délais pour les victimes, inéligibilité des harceleurs, capacité donnée aux associations compétentes de porter plainte en lieu et place des victimes et de se constituer partie civile. Elle demande aussi fermement aux partis politiques de s'appliquer enfin à eux-mêmes en interne les règles les plus strictes.

Le harcèlement sexuel n'est pas seulement l'affaire de la victime, il concerne la société tout entière, aussi devons-nous tous être vigilants et aider les victimes à dénoncer les faits. Notre indifférence, notre négligence sont complices. Et la loi doit apporter une réponse aux attentes des victimes.

Contact ADF : Geneviève COURAUD, 06 61 34 75 73. [Genevieve.couraud@wanadoo.fr](mailto:Genevieve.couraud@wanadoo.fr)